



L'affaire Maurice Kamto, et compagnie a une fois de plus été renvoyée. Le Tribunal de Grande Instance (TGI) a rejeté les requêtes en Habeas Corpus.

Voici le compte rendu de l'audience de ce jour, fait par le porte-parole de Maurice Kamto, Olivier Bibou Nissack

Le Président élu Maurice KAMTO, ainsi que ses alliés et partisans que sont le conseiller à la Présidence de la République et Président de l'association "Agir" Christian PENDA EKOKA, l'honorable Albert DZONGANG, Paul Éric KINGUE le Président du MPCN, le Professeur et trésorier national du MRC Alain FOGUE, le cadre du MRC Célestin DJAMEN, et l'artiste Gaston Serval ABE dit VALSERO, de même que 14 autres codétenus, comparaissaient ce mardi 26 mars 2019 devant la Cour d'appel du Centre de Yaoundé.

En effet, après avoir été déboutés devant le Tribunal de Grande Instance (TGI) qui a rejeté contre toutes attentes légales leurs requêtes en Habeas Corpus, ces prisonniers politiques ont interjeté appel en vue de dénoncer l'irrégularité du rejet de leurs requêtes par le TGI du Centre Administratif de Yaoundé. La Cour d'Appel, au motif de la mise en état du dossier, a procédé à un renvoi pour le 02 avril prochain concernant le président élu, ses six alliés et partisans ayant tous comparus en premier lieu à sa suite.

Quant aux quatorze prisonniers ayant comparus en deuxième lieu, parmi lesquels des conseillers municipaux, un député suppléant, et d'autres militants ou sympathisants du MRC ou de ses alliés, le renvoi a été fixé pour les mêmes motifs au 09 avril 2019. Les prévenus politiques ont protesté contre ces audiences en catimini et à huis clos, avant de plaider auprès de la Cour d'Appel en faveur de leurs comparutions en audiences ouvertes au public. "Nous sommes accusés d'hostilité à la patrie, il faut donc que la patrie puisse venir assister aux audiences" a lancé le professeur Alain FOGUE, avant de rajouter que "le hold-up électoral a été public, il faut aussi que les audiences [des dénonciateurs] le soient également !" ;Il a été énergiquement appuyé par Albert DZONGANG et Paul Éric KINGUE, ce dernier s'étant par ailleurs insurgé à très haute voix contre le refoulement systématique des personnes désireuses de se rapprocher pour s'enquérir du déroulement de l'audience qui se déroulait hélas dans le cabinet du juge sur la porte duquel on pouvait lire "Cour d'appel du Centre, Vice président, Porte numéro 6".

Par la suite, on l'entendra même dire au Président du tribunal de prendre ses responsabilités, et de ne pas laisser qu'à l'international un juge Yougoslave, probablement moins capé, soit celui qui vienne sanctionner les illégalités flagrantes ayant entachées la procédure ici en question d'un bout à l'autre.

S'agissant de la mise en état du dossier ayant motivée le renvoi par la Cour d'Appel ce jour, elle repose essentiellement sur la nécessité de produire au préalable dans le dossier les pièces que sont le titre de détention en vertu duquel ces prisonniers politiques sont détenus en prison, plus le dossier sur la base duquel a statué le TGI, et l'expédition de l'ordonnance rendue par l'étonnant juge de ce tribunal en première instance par laquelle il a débouté les demandeurs de l'Habeas Corpus en rejetant toutes leurs requêtes respectives.

BN